



Mondercange, le 26 octobre 2020

Au Collège Échevinal de la
Commune de Mondercange

Concerne: intervention pour la séance du conseil communal du 30 octobre 2020

Monsieur le Bourgmestre,
Messieurs les Échevins

Dans le cadre du règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal, nous vous prions de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la séance du 30 octobre 2020 l'intervention suivant

Lors de sa séance publique du 25 septembre 2020, le Conseil Communal a adopté un nouveau règlement communal pour la gestion des déchets. Il semble cependant que l'applicabilité de certaines dispositions est à ce stade compromise. Notamment, en matière de la collecte du papier, les récipients bleus ne sont pas encore pourvus de la puce électronique permettant de faire le suivi des vidages pour ensuite facturer les tarifs respectifs aux abonnés.

Afin de nous éclaircir à ce sujet, nous demandons au Collège des Bourgmestre et Échevins de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- est-il exact que les récipients de déchets utilisés pour la collecte du vieux papier ne sont à ce stade, soit en tout, soit partiellement, équipés de dispositifs permettant l'enregistrement des données des vidages ?
- est-il possible d'estimer le temps que cette opération devra encore prendre ?
- le Collège des Bourgmestre et Échevins, entend-il renoncer au recouvrement de cette fraction de la taxe sur les déchets pendant la phase de mise en conformité, et si oui, pourquoi ne demande-t-il pas au Conseil Communal de voter des mesures transitoires ?
- au cas où le Collège des Bourgmestre et Échevins envisagerait de faire appliquer le règlement-taxe pour ceux des abonnés qui disposent déjà d'une poubelle à lecture faisable, n'y aurait-il pas iniquité dans le traitement des contribuables ?

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Échevins, nos meilleures salutations.

Les Conseillers du Parti Socialiste,
Danielle BASTIAN ép. JUCHEM
Marc FANCELLI
René PIZZAFERRI
Christine SCHWEICH
John VAN RIJSWIJCK